



congé sans solde ou congé sabbatique ?

Par **inconnu75**, le **27/04/2011** à **01:16**

Bonjour à tous,

je suis actuellement en CDI depuis 15 ans mais j'aimerais prendre un congé (entre 6 et 12 mois) pour raison personnelle, quel est le meilleur choix ? ce congé peut-il être renouvelable? je ne veux pas donner les raisons de ce congé à mon actuel employeur mais j'aimerais essayer, sur un autre continent, de trouver un emploi légalement...je sais que, pour un congé sans solde, je ne peux pas apparemment...je travaille dans le transport et je ne serais pas dans la meme branche là où je vais....(je vais rejoindre ma moitié et essayer la vie à deux), je garde mon CDI en france et si je suis bien là bas, je donnerais ma démission...quel est le meilleur choix pour être plus "libre" sans être dans l'illégalité ? quelle est la différence entre ces deux congés ??? je dois absolument faire cette demande cette semaine, svp, vous seriez sympas si vous pouviez m'aider.

Par avance, merci beaucoup et bonne soirée.

Par **P.M.**, le **27/04/2011** à **09:22**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur n'est pas forcé d'accepter un congé sans solde qui ne répond à aucune règle...

Pour un congé sabbatique, il faudrait voir pour en faire la demande en respectant le formalisme...

Je vous propose ces dossiers :

- [Le congé sans solde](#)
- [Le congé sabbatique](#)

Par **inconnu75**, le **29/04/2011** à **09:07**

merci beaucoup pour votre réponse rapide, cela m'a bien aidé !!! bonne journée.